

## Toponymes hesbignons (C- à Chap-) (1)

par JULES HERBILLON

Cabendes, dépend. de Villers-le-Bouillet [H 19] ; w. *às cabindes* ; 1704 « au cabendes de Haidon » AELg, *Grefte de V.-le-B.*, reg. 41 (1704-1742) (2) ; « Cabainte » *Cad.* — Le hameau est situé à la limite de Bende (cf. s. v<sup>o</sup>), w. *à binde*, dépend. d'Ampsin [H 27], sur le ruisseau de Bende qui sépare les deux villages.

Paraît être formé de *Bende* et de *ca-*, élément à valeur de préfixe péjoratif, cf. W. VON WARTBURG, *Problèmes et*

(1) Suite des articles parus sous le même titre dans les années 1945 à 1950 et 1953 à 1956 de ce *Bulletin*. Les abréviations employées figurent au tome 21, 1947, p. 52-55 et au tome 28, 1954, p. 210-211.

Les termes étudiés sont : 1954 *À-Ays*, 1953 *Acosse*, 1949 *Avreû*, 1955 *B-Bod-*, 1945 *Bakelaine*, 1953 *Balaine*, 1956 *Boe-By-* [à y reclasser : p. 229 *Bourgogne*, p. 230 *Bourie*], 1950 *Bovenistier*, 1946 *Couture*, 1949 *Djèt'fô*, 1950 *Fid'vôye*, 1948 *Fize*, 1949 *Gorêye*, 1950 *Pène*, 1953 *Serne*, 1948 *St(i)er*, 1946 *Tombe*, 1948 *Verlaine*, 1950 *Vinêve*, 1945 *Willoulpont*.

Un article consacré à des *Identifications* a paru en 1947.

Dans la présente série ont été systématiquement repris les toponymes figurant dans CARNOY, GRANDGAGNAGE et GUYOT (cf. t. 30, 1956, p. 219, n. 1).

Nous devons tous nos remerciements à notre ami, ÉL. Legros, qui a bien voulu examiner ce travail (mais qui naturellement n'assume aucune responsabilité des explications avancées). Nous avons pu continuer à disposer de la documentation contrôlée de J. Devleeschouwer, notamment pour *Canne*.

(2) Registre détruit en 1944, cité d'après J. BRZOWSKI, *Topon.* (inédate) de *V.-le-B.*, 1957 ; le toponyme doit être antérieur au XVIII<sup>e</sup> siècle.

*méthode de la linguistique*, 1946, p. 73-74, et fréquent en w., par ex. *cabonète* DFL, p. 214 ; *cabordê*, à Stavelot : BSLW 14, 1903, p. 500 ; *cabounète* DL, etc. ; cf. *Cahotte*, et, pour le picard, Cl. BRUNEL, *Le préfixe ca dans le vocabulaire picard*, dans *Études romanes dédiées à Mario Roques*, 1946, p. 119-130.

ca 1250 « *Cachenges* » *Voc.*, p. 93 ; 1275 (cop. XIV<sup>e</sup> s.) « *Kacenges* » *St-Jean* I, p. 102 ; 1284 (or.) « *Cachengeis* » *ibid.*, p. 107 ; 1284 « *Caechengeis* » *Voc.*, p. 93 ; 1315 « *Cathengeis* [lire : *Cac-?*] » *N.-D. Tongres* I, p. 317 ; 1362 « *Kasinges* » *St<sup>e</sup>-Croix* I, p. 236 ; cf. *BTD* 21, 1947, p. 60 et *Bull. Soc. sc. et litt. Limbourg* 40, 1926, p. 18 (Topon. de Berg).

Forme romane de *Ketsingen*, dépend. de Berg [Q 163] ; cf. CARNOY, p. 369.

*Le Cahaire*, dépend. de Hognoul [L 35] ; w. è *cahère* ; 1842 « *la Cahair* » *Top. Hesb.* I, pp. 36, 499.//

w. è *cahère*, à Villers-l'Évêque [L 20] ; 1683 « *en Caherne* » *Arch. paroiss. Villers*, reg. 168, p. 117 ; 1717 « *en Caherne* » *ibid.*, p. 301 ; 1765 « *vinave du Caherne ou voie de St-Trond* » *ibid.*, reg. 215, p. 508 ; cf. *Top. Hesb.* I, p. 121.

Altération de w. *cazêr(e)* « *caserne* ; groupe de maisons pauvres » ; à Glons [L 7], w. *cahère* « *voisins, connaissances* » ; cf. L. REMACLE, *Variations de l'h second.*, p. 72, n. 1.

*Les Cahottes*, dépend. de Horion-Hozémont [L 72] ; w. *às cahotes* (1) ; 1537 « *Magris, feme Joh. le bergir de Cha-*

(1) Formes aimablement communiquées par M. N. Mélon. Nous avons vu de copieux relevés de toponymes de Horion pour le XIV<sup>e</sup> siècle ; « *Cahottes* » n'y figure pas.

M. N. Mélon nous signale aux *Cahottes* le toponyme : « *le preit alle houtte* » *Arch. paroiss. Mons-lez-Liège*, Farde Horion, 11 juin 1683.

Le lieu dit de Mons : « *derrière la (ou : les) cahotte(s)* », depuis 1670, doit se rapporter au toponyme de Horion.

hotte » AELg, *Greffe de Flémalle-Grande*, Rôles, farde 32, reg. 1532-1546, fol. 19 ; 1631 « az cahottes » AELg, *Cour allodiale*, reg. 47 (1609-1645), fol. 255. — Cf. w. *lès cahotes*, à Terwagne [H 62] ; « La cahote » *Cad.*, à Assesse [Na 128] ; « op de Kahot » *Cad.*, à Grand-Jamine, fl. Groot-Gelmen [P 184], localité flamande toute proche de la frontière linguistique.

CARNOY, *Dictionn. étymol. des noms des comm.*, I, p. 107, avait suggéré le représentant w. de fr. *cahute* ; J. HAUST objecta, dans BTD 14, 1940, p. 293, que le w. liég. correspondant est *cahûte* DL et que le toponyme *cahote* devait être le w. *cahote* « rouleau de monnaie... » DL, p. 128 et 175 (1) ; le toponyme aurait été un nom de fantaisie, peut-être un nom d'enseigne ; CARNOY, *Origines*, p. 118, s'est rangé à cet avis.

La série comparative des toponymes ruraux que nous citons et surtout l'emprunt du terme, dans un sens toponymique, par le flamand rendent cette explication fort douteuse. Nous pensons qu'il faut revenir à la première proposition de Carnoy : « représentant de fr. *cahute* ». Le w. *cahûte* (avec *û* long) est une forme isolée en Wallonie et doit être analogique (2). Le mot simple *hutte* (FEW 16, 276b) est mal représenté dans nos dialectes, sauf dans les expressions « à l'abri ; se mettre à l'abri » ; sur celles-ci, cf. l'ALW 3, 176-183 (carte 30) ; le type dominant dans le nord et l'ouest de la province de Liège (où sont localisés nos toponymes) est à *houte*, à *hute* (3). Mais « se mettre à l'abri » se dit à Glons [L 7] et à Slins [L 13] : *si mète à hote* (4) ;

(1) w. *cahote* serait une altération de fr. *carotte* DL ; « étymologie presque certaine », pour L. REMACLE, h *second.*, p. 104 ; cf. 1667 « une cahotte de liarts » BTD 28, 1954, p. 260.

(2) Le FEW 16, 277 oublie de relever cette forme.

(3) La forme *houte* concorde avec le dérivé liég. *houtré* « hutte, abri (dans une petite exploitation houillère) » DL.

(4) D'après d'aimables communications de M. le doyen Ern. Fréson et J. Bolsée.

cette variante est confirmée par la toponymie : un lieu dit de Villers-l'Évêque [L 20] se présente sous les formes : 1505 et 1582 « alle houtte », 1687 « alle hottes... alle hot », 1697 « voye delle Houtte », 1727 « à la hotte », 1729 « alle houlte » (1). De même à Jandrain-Jandrenouille [Ni 70], le lieu dit : w. *al hote Sint-Pire*, 1621 « al hott al pierre », 1634 « al hotte al pire » (2).

L'existence de w. (liég.) *\*hote* « hutte » ne paraît donc guère douteuse ; la forme, issue d'une simple variante vocalique plutôt que d'une contamination avec w. liég. *hote* « hotte » (3) ou w. liég. *hote* « mortaise » (4), réapparaît dans une série de toponymes à la frontière de l'allemand : à Fauvillers [B 33], w. *à hote*, all. *Hatten*, qui (d'après J. HAUST, dans BTD 16, 1942, p. 314) a probablement le sens de « cabane, hutte » ; l'adaptation du mot allemand est certaine pour les toponymes lorrains : « La Strohhotte », à Havange, et « La Hotte », à Fontoy (5).

L'existence d'un w. liég. *\*cahote* « cahute » n'aurait dès lors rien d'anormal, et cette forme expliquerait au mieux les toponymes ruraux relevés plus haut (6).

*Cakehu* (ou : *Caquehu*), dépend. de Verlaine [H 10] ;

(1) *Top. Hesb.* I, p. 132-133, 527 (la référence de la forme de 1727 est : AELG, *Greffe de Villers*, reg. 44, fol. 22 v°).

(2) A. BALLE et J. BOURGUIGNON, *Topon.* (inédite) de J.-J., 1951.

(3) DFL, s. v° ; cf. w. *hoteli* « hotteur » DL.

(4) FEW 16, 231a ; nous avons proposé dans les DBR 9, 1952, p. 35, d'expliquer par *\*hutta* le w. *hote* « mortaise » ; von Wartburg estime (FEW 16, 231b) que cette étymologie est, au point de vue des *realia*, beaucoup plus difficile que *\*hotta*.

(5) M. TOUSSAINT, *La frontière linguistique en Lorraine*, 1955, p. 66, 69.

(6) Le nom de famille *Delhotte* existe à Namur (et *Delhoutte*, à Tournai), mais peut provenir de w. *hote* « hotte ».

Le lieu dit de Liège : 1430 « en Hotte » (à Vingnis) a pour origine le nom de l'abbaye de Hocht, cf. Éd. PONCELET, *Les domaines urbains de Liège*, 1947, p. 157, et aussi : 1479 « dames de Hotte... dames delle Hoxte » AELG, *Greffe d'Oreye*, reg. 41, fol. 30 v°, pour désigner les religieuses de cette maison.

w. à *cak'hé*, *li cinse dè cak'hé* ; 1339 « sor le kakehus » *Val-N.-D.*, reg. 7, fol. 42 ; 1346 « dame Anes de Kakehus » *Flône*, reg. 2, fol. 40 v° ; XV<sup>e</sup> s. « sor le bressine a Kakehus » *Val-B.*, p. 559 ; 1559 « Hubertus a Cakhu » *Leodium* 8, 1909, p. 11 ; « (en) Cacqhus » *Cad.* //

w. è *cak'hu*, à Lamine [W 40] ; 1717 « en lieu dit Keku » *Arch. paroiss. Villers-l'Évêque*, reg. 168, fol. 347 ; 1761 « maison du Cakhu » AELg, *Greffe de Remicourt*, liasse (28 mars 1761) ; « Coq hu » *Cad.*

Emprunté au m. néerl. *kachus* (assez tôt, vu l'amuisement de -s finale) ; le *Middelned. Woord.* III, col. 1112, ne mentionne *kachus*, *cachuus* qu'au sens de : « lieu d'aissance, latrine » (sans doute du thème de lat. *cacare*) ; nous ignorons si telle est l'origine de : 1345 « super hospitale tungrense [= de Tongres] dictum Kachus » *Feudataires*, p. 116 ; il s'agit ici d'un hôpital, d'une maison hébergeant les pauvres passants (cf. *Caterie* et l'hôpital St-Christophe, dit « des coquins », à Liège). L'élément m. néerl. *cac-*, dans « Kachus » (hôpital), semble bien avoir le même sens que celui de a. fr. *coquin* « mendiant » et c'est à germ. *kâk* que l'EFW de Gamillscheg rattachait le fr. *coquin* (tandis que le FEW 2, 862b le rattache au thème de fr. *coq*) ; cf. les toponymes suivants.

« la **Kakinerie** » *Cad.*, à Couthuin [H 37]. //

1485 « la Kochinnerie », à Herstal [L 51] : A. COLLART, *Hist. de Herstal*, II, p. 380. //

« Coquinerie » *Cad.*, à Poulseur [L 113].

Dérivé en -erie de *coquin* « mendiant » ; a. fr. *coquinerie* (XIII<sup>e</sup> s.-1752) « mendicité » FEW 2, 863a ; en w., le suffixe -erie a souvent un sens collectif et péjoratif, cf. w. *feum'rèye*, *pèherèye*... DL ; voir le suivant.

w. à **cakinécé**, ou : *às cakineus*, à Huy [H 1] ; 1501 « cockineux », 1641-48 « Cocquenu... Cockenu », 1704 « Coqui-

neux... Cacquineux », 1816 « Kakinu » R. DUBOIS, *Les Rues de Huy*, p. 353.//

« les quakineuts » *Cad.* (primitif), à Neuville-sous-Huy [H 42].//

1727 « en la campagne des Quoquineux », à Avernas-le Bauduin [W 20] : ERN. PITON, *En Hesbaye*, p. 149.//

1314 « a Vinaumont supra viam de Warnans a Coque-noir » *Fiefs*, p. 139, à Warnant-Dreye [H 8].//

1345 « a Kokinoire » *St-Jean I*, p. 195 ; (s. d.) « Coky-noire » *BTD 9*, 1935, p. 39, à Bassenge [L 4].

ÉL. LEGROS, dans *Ann. Cercle hutois* 22, 1948, p. 94, songeait à un dérivé de w. *cakin* « caillou... » DL, tout en notant le -o- des formes anciennes hutoises. Dans les mêmes *Annales* 23, 1950, p. 34, nous proposons un dérivé du thème de fr. *coquin* (le vocalisme *a* est fréquent en w. en prétonique initiale ; cf. aussi : Moselle *caquin* « coquin » FEW 2, 863a). Le terme serait synonyme de *Coquinerie*. La forme féminine en -oire de Bassenge est embarrassante.

La *Kakirie*, à la limite d'Ampsin [H 27] et d'Antheit [H 26] ; w. *al cakiyertye* ; 1711 « la Caquerye » *Arch. commun. Huy*, Recès du Conseil, reg. 23, fol. 50 ; 1755, 1757, 1784 « la Kakillerie » *ibid.*, reg. 33, fol. 254, 319 ; reg. 38, fol. 182 v° ; 1795 « Chaquirie » *ibid.*, Fonds français, reg. 454 (30 brumaire an IV) ; 1802 « pres de la Chakerie » *ibid.*, reg. du Conseil communal 407, fol. 37 (1).

Ancien hôpital (2), puis auberge, actuellement hôtel-

(1) Mentions aimablement communiquées par MM. F. Discry et N. Rouche.

(2) Hôpital dit des Petits-Malades, près de Huy : 1311 « a petits malades de corfalize » *Arch. commun. Huy*, Grand-Hôpital, Testament (ch. or.) ; 12 février 1355 : *ibid.*, ch. or. : il y est question d'une vigne située entre Ampsin et les Petits Malades (dans un acte du 23 février 1402, cette même vigne est dite gisant entre les Petits Malades de Corfalie et Ampsin) ; XIV<sup>e</sup> s. « a petit malades deleis Huy » *Le Paweilhar Giffou*, éd. A. Baguette, § 5 (qui songe, à tort, à les localiser à Verlaine) ; 1361 « daleis les Petits Malades

lerie des bateliers à Corphalie ; comme enseigne, dans une niche au dessus de la porte d'entrée, deux chats affrontés (ces chats ont pris la place de deux lions en plâtre enlevés il y a environ un siècle, et illustrent sans doute l'étymologie populaire : « chats qui rient », cf. R. DUBOIS, *loc. cit.* ; J. DUPIERRY, *Antheit*, Huy, 1938, p. 2).

Dans *Annales Cercle hutois* 23, 1950, p. 34-35, nous proposons d'expliquer *Kakirie* à partir de *Kakinerie* (cf. s. v<sup>o</sup>), mais pareille évolution phonétique serait à justifier. Comme *Cakehu* (cf. s. v<sup>o</sup>), *Kakirie* a été le nom d'un hôpital et il est vraisemblable que les deux toponymes ont le même thème signifiant « mendiant, vagabond » ; ce thème peut être celui de w. *cacaye* « populace, canaille » (1), *cacayerèye* « id. » DL. Le toponyme *Kakirie* s'expliquerait par un croisement entre w. *cacayerèye* et *cakinerie* (toponyme).

**Calchariae**, cf. *Chokier*.

**Calmunt, Calvus mons**, cf. *Colmont*.

à la **Campagne**, dépend. d'Engis [L 96] ; w. *al campagne*.

Forme reprise au fr. (cf. w. *tchamp* « champ ») ; en Hesbaye, ne paraît pas employée avec un déterminant préposé, mais est généralement suivie d'un complément déterminatif et désigne un ensemble (souvent vaste) de champs.

**Canaphia**, cf. *Canne*.

**Canistrata**, cf. *Chinstrée*.

d'Amechin » *Feudataires*, p. 723 ; 1510 « la maison des pety malades Saint-Nicolas de Coirfallie entre Huy et Ampsin » Am. de RYCKEL, *Les communes de la prov. de Liège*, p. 23 ; cet hôpital est donc antérieur à la fondation de Henri de Hosden, en 1396, contrairement à l'affirmation de J. DUPIERRY, *Antheit*, 1938, p. 25.

L'identification avec la *Kakirie* ne paraît pas douteuse ; « Saint-Nicolas » figure encore, à cet endroit, au cadastre d'Ampsin.

Cette note a profité des renseignements fournis par MM. F. Discry et R. van der Made, que nous remercions vivement.

(1) Contrairement au DL qui distingue 1. *cacaye* « populace », 2. *cacaye* « bavarde », le FEW 2, 48a réunit les deux termes sous la rubrique *kak-* (onomatopée), mais la proposition reste douteuse.

Canitius pons, cf. *Crimont*.

Canne, fl. *Kanne* [Q 188] (dial. [ka.n]) ; w. *cane* ; 965 (cop.) « villam Cannes » ERNST, *Hist. Limbourg* VI, p. 95 = HALPHEN-LOT, *Lothaire et Louis V*, p. 51 (dans d'autres copies du XVII<sup>e</sup> s. : « villam Canna ») ; 1079 (or.) « Kannen » *St-Martin*, p. 1 ; 1088 (cop. XIII<sup>e</sup> s.) « apud Cannam » *St-Lambert*, I, p. 46 ; 1157 (or.) « Chanaphia » FRANQUINET, *Bered. Inventaris... O.-L. Vr. Maastricht* I, p. 10 ; 1158 (or.) « uilla Canaphia » *ibid.*, p. 14 ; 1178 (or.) « Geneffia » *St-Paul*, p. 11 (cf. BSAH 1, 1881, p. 168) ; 1181 (or.) « Femmale, Cheneffe, Horpale » AHEB 17 (= 2<sup>e</sup> série, I), 1881, p. 76 ; 1181 (or.) « Cheneffe » *St-Martin*, p. 4 ; 1193 (or.) « Canefia » (au dos : « Cheneffia ») *St-Martin*, p. 5 ; ca 1197 (cop.) « Renerus de Geneffia » MGM, SS, XXIII, p. 888 (cf. BCRH, 1892, 5<sup>e</sup> s., II, p. 63) ; 1228 (quadruple or.) « Cheneffe [3 fois] ... Gineffe [au dos : 1<sup>o</sup> « Canna » ; 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> « de Cheneffe idem de Can » ; 4<sup>o</sup> « de Cheneffe id est de Can »] » *St-Martin*, p. 5, 10 ; *Voc.*, p. 96 ; 1256 (or.) « a domo Henemanni de Cheneffe », à Liège : *St-Lambert* VI p. 252 ;

dernière forme en *-effe* : 1277 (or.) « Geneffe » *St-Martin*, p. 29.

La forme romane ancienne contient deux éléments, dont le second est *-effe*, tandis que la forme germ. ne contient qu'un élément (la mention originale de 1079, « Kannen », semble en effet bien indiquer que fl. *Kanne* n'est pas l'aboutissement d'une évolution phonétique germ. où un second élément correspondant au roman *-effe* aurait complètement disparu). On notera que pareille alternance se présente pour d'autres noms en *-effe* : *Kemexhe* [W 42], w. *k'mèhe* (1), 1107 « Comafia »/ fl. (*de*) *Kom* ; *Paifve* [L 12],

(1) Dans w. *k'mèhe* < \**k'mèfe*, le passage *f* > *h* a dû s'opérer assez récemment en finale (cf. L. REMACLE, *Variations h second.*, p. 388-389) et diffère du passage [x] > *f* évoqué plus loin.

w. *pève* < \*Ped-afia/fl. *Pede* et peut-être *Marneffe* [H 16], w. *Marnèfe*, si la forme de 1016 « *Matrona* » (1) > \**Marne* se rapporte à ce village (2).

L'élément *-effe* a été l'objet de multiples études que nous ne rappelons pas ici ; une forme ancienne importante, jusqu'alors passée inaperçue, celle de *Floreffe* [Na 91], w. *florèfe* (3), a été signalée et commentée par M. Gysseling, dans le *BTD* 21, 1947, p. 203-205 ; selon l'auteur, le germ. \**azwjō* « cours d'eau » (qui évolue normalement en \**awjō*, m. néerl. *ooie*, *ouwe* « prairie basse » (4)) serait parfois passé à \**ahwjō*, d'où, après la chute de *w*, \**ahjō* (que représenterait la graphie *-echia* de *Floreffe*). En roman, \**ahjō* serait passé à *-effe*.

Dans son compte rendu de l'article de M. Gysseling, L. Remacle (*BTD* 22, 1948, p. 442) émet des doutes sur la légitimité de pareille évolution en roman (*h* germ. n'étant pas ici dans un groupe initial, comme dans *hl-*, *hr-* > w. *fl-*, *fr-*).

J. Devleeschouwer, dans *Zeitschr. für fr. Sprache und Liter.* 66, 1956, p. 19 a repris la thèse de M. Gysseling en la précisant : la forme germ. \**ahwjō* évolue en \**ahhja* [= *āxja*] à l'accusatif. « La romanisation de cette forme en \**-affia* n'a rien d'étonnant, puisque l'*h* s'y répartissait sur deux syllabes et était par conséquent en position forte comme dans les groupes initiaux *hl-* et *hr-*. » L'hypothèse

(1) J. STIENNON, *Étude sur... Saint-Jacques de Liège*, 1951, p. 220.

(2) Pareille alternance se présente encore pour des toponymes wallons en *-awe*: Berneau [L 17], w. *bièrnawe* / fl. *Bern(e)* ; *Mèhawe* (Limb. holl.), w. *mèhawe* / fl. *Mesch*.

(3) IX<sup>e</sup> s. (bonne cop. XI<sup>e</sup> s.) « in villa Florechia », (autre cop. XI<sup>e</sup> s., indépendante) «... Flerechia » MGH, *SS rerum Merov.*, VII, p. 182.

(4) L'aboutissement w. serait \**-èwe*. Les toponymes w. en *-awe*, tels *bièrnawe*, *mèhawe* (cités note 2) et (*y*)èrnawe, dépendance de Saint-Georges-sur-Meuse [W 68] peuvent être des dérivés en *-avu*, cf. lat. *fagu* > w. *faw* « hêtre ».

paraît défendable, bien qu'on manque en w. d'étymon offrant une évolution analogue et qu'on ne trouve pas actuellement en pays flamand de représentant de \**ahhja* (1) pour former parallèle avec les toponymes wallons en *-effe*.

Dans *Canne*, le premier élément (élément unique en germanique) a été interprété diversement ; pour MANSION, p. 80 : « *Kan-* (voor-germ.?), onzekere beteekenis » ; pour CARNOY, p. 362 : « transformation de lat. *caminus* 'route' » ; pour V. TOURNEUR, *Les Belges avant César*, p. 53 : du vieux gallois *cant* « brillant » (2).

Les formes romanes, avec *e* ou *i* dans la première syllabe, postulent un prototype \**kan-* (non \**kann-* qui aurait abouti en w. à \**tchan'n*-[*čän-*]). Quant à la consonne initiale des formes romanes, elle est notée tantôt *Ch-*, tantôt *G-* ; il est probable qu'elle était prononcée *tch* [č] en wallon et que le *G-* est analogique de *Jeneffe* [W 69], w. *gn'nèfe*, qui devait être mieux connu des scribes liégeois, tandis que les formes romanes de *Canne* disparaissent après 1277.

†Capeley, cf. *Ciplet*.

Capelli-Villa, cf. *Chapeauville*.

Cappendale, cf. *Chapeauveau*.

Caquehu, cf. *Cakehru*.

La Carité, cf. *La Karité*.

Carmes-devant-le-Pont, dépend. de Visé [L 16].

Du nom d'un ancien couvent de Carmes déchaussés, installé à Devant-le-Pont (partie de Visé à l'ouest de la Meuse).

(1) L'unique forme west-flamande parallèle : 1019-1030 (empruntée à un document plus ancien) « *Elisachiam* » aurait été supplantée par : 864 « *Helsoia* », 966 « *Elsoia* » (cf. J. DEVLEESCHOUWER, *op. cit.*, p. 18) ; l'endroit n'a pas été identifié.

(2) Les anciennes formes romanes, où *-effe* n'est pas précédé de *t*, excluent cette explication. — De même, M. SCHÖNFELD, dans *Meded. Veren. Naamk.* 31, 1957, p. 53, doute de la légitimité de *caminus*.

Casebonne, à Waremme [W 1], cf. *bam'*.

Castert, dépend. de Lanaye [L 6] ou Ternaaien [Q 189], à la limite de Kanne ; w. arch. (jusque vers 1900) è *tchâsse* [čōs, čōs], fl. dial. *kaastet* ; [842 (cop. XIII<sup>e</sup> s.) « in villa Chaystris » *Stav.-Malm.* I, p. 76] (1) ; ca 1120 « mons quem incolae Castra vocant » ; 1169 « Chastre... Chastres » ; 1236 « Enchastres »... ; 1329 « Chaustre »... ; 1496 « Chase » ; 1498 « isle des chaches »... : références et nombreuses autres formes dans J. VANNÉRUS, *Le Limes et les fortifications gallo-romaines de Belgique*, p. 126-128 ; *Voc.*, p. 97-98.

Lat. *castra*, dont *tchâsse* est l'aboutissement normal en w. liéq. (2)

al *Catchôgne*, cf. *Cochaine*.

La Caterie, w. *li cat(e)rèye*, à Liège ; nom de l'ancien hospice St-Julien DL.//

La Catterie, à Huy ; partie du Grand-Hôpital réservée aux passants pauvres : R. DUBOIS, *Les Rues de Huy*, p. 317 (3) ; cette « Catterie » est mentionnée pour la première fois en 1534 ; une autre « Catterie », annexée à l'Hôpital St-Jacques de Huy, est mentionnée en 1675 (4).//

La Caterie, w. *li catrîye*, à Namur ; hospice des Grands-Malades, fondé au XII<sup>e</sup> siècle : PIRSOUL, *Dictionn... Namur*, 2<sup>e</sup> éd., p. 86.

(1) La localisation de « Chaystris » n'est pas assurée et le vocalisme *-ay-* n'est pas en faveur de l'identification avec *Castert*.

(2) Rappelons que le lieu dit de Liège : « (impasse) en Châtre », w. è *tchâte* (que VANNÉRUS, *op. cit.*, p. 131-133, songe à rattacher à lat. *castra*) ne peut être que le représentant de lat. *carcer*, a. fr. *chartre* « prison » DL.

(3) L. SCHOENMAEKERS, dans *Annales Cercle hutois* 21, 1927, p. 329, cite une *Caterie* à la *Maison des Malades*, à Huy, mais l'acte du 11 août 1597 auquel il se réfère (*Arch. comm. Huy*, Actes du Conseil, Recès et plaidis [du 11 mars 1596 au 18 déc. 1597], fol. 30 v<sup>o</sup>) est relatif au « catier » et à la « cat(e)resse » du Grand-Hôpital (note de F. Discry).

(4) Note de R. van der Made.

Dérivé de w. *cati* « vagabond, pillard », a. fr. *catier* < bas-lat. *catharus* « hérétique » : DBR 8, p. 81 ; FEW 16, 346.

de Ceca valle, cf. *Bornival*.

Celles-lez-Waremme [W 52] ; w. *cèle*. Ce toponyme, apparemment si clair (1), présente une énigme (2). Rappelons d'abord qu'une des dépendances de Celles s'appelle *Saive*, w. *sêve*, toponyme sans mystère, puisqu'il est l'aboutissement wallon normal de lat. *silva* « bois » (3).

Les premières mentions relatives à la commune figurent dans les chartes de l'abbaye de Saint-Jacques de Liège. Dans une charte de 1015 (faux ; original de ca 1100-1125), l'évêque Baldéric déclare avoir donné à l'abbaye : « *alodium quod Silva dicitur* » (4) ; la même dotation est mentionnée dans une charte de 1016 (faux ; orig. de ca 1111) (5) : « *alodium quod Silva nominatur* » (6).

L'identification de ce domaine, souvent cité par la suite, ne suscite aucune hésitation ; l'*alodium* était situé à Celles-

(1) Correspondant de lat. *cella*, comme le propose CARNOY, p. 123, sans citer de formes anciennes et sans tenir compte de la forme wallonne, *cèle*, qui n'est pas l'aboutissement normal de lat. *cella*.

(2) Cette énigme est exactement la même que celle du nom de *Boncelles* [L 99], w. *às boncèles* [bõsël], 1289 « Banselve » *St-Lambert VI*, p. 34, 270-271, 420 ; la solution proposée par Edg. Renard, dans *BTD* 18, 1944, p. 401-406 (cf. *BTD* 19, 1945, p. 169 et 22, 1948, p. 440) ne peut plus être retenue à la lumière des documents que nous apportons.

(3) L. REMACLE, *Le Problème de l'ancien wallon*, p. 52-53.

(4) J. STIENNON, *Étude sur le chartrier et le domaine de l'abbaye St-Jacques de Liège*, 1951, p. 93 (travail que nous citerons ici par l'abréviation : STIENNON ; on y corrigera, d'après le présent article, les indications que nous avons fournies à l'auteur, p. 218, n. 6) ; texte dans ASAN 27, 1908, p. 223 ; d'abord dans DE RAM, *Molani Historiae Lovaniensium libri XIII*, t. II, p. 833.

(5) STIENNON, p. 51.

(6) Charte éditée par P. Harsin, dans *BSAH* 22, 1930, p. 69 ; on y notera le passage suivant : « *Noverimus omnes filii ecclesie in predicto fundo quod Silvam ex pulchritudine circumstantium silvarum nominavimus* ». Faut-il comprendre que le toponyme date de l'époque de Baldéric ? Nous examinerons plus loin l'hypothèse.

lez-Waremme (1). A première vue, il paraît non moins évident que « Silva » est le prototype de *Saive*, non de *Celles* (2).

Les formes suivantes ne changent pas le problème :

1101 « Lilve [lire : S-] » STUMPF, *Die Reichskanzler vornehmlich des X., XI. und XII. Jahr.*, II, p. 247 (n° 2953) = [« Silva », dans le ms. van den Berch n° 188, p. 37, cité par GRANDGAGNAGE, *Mémoire*, p. 161] ; 1137 (cop. XIII<sup>e</sup> s.) « villam que dicitur Selva » RAMACKERS, *Papsturkunden in den Niederlanden...*, II, 1934, p. 126 ; STIENNON, p. 373, n. 4 ; 1210 (or.) « Eustachius de Silva » *S<sup>t</sup>-Trond I*, p. 165 (non identifié à la table) ; 1223 (cop. XVII<sup>e</sup> s.) « in capella de Ferme que inter terminos parochialis ecclesie de Selvia » *Actes H. de Pierrepont*, p. 201.

Jusqu'ici on pourrait supposer que « Silva, Selva, Selvia » représentent *Saive*, cette dépendance ayant été, au cours des siècles, supplantée par *Celles*, devenu plus important (3), mais cette hypothèse devient caduque quand on trouve dans un même contexte (4) :

1242 (cop.) « in Selvia, in Termoing, in Fermia..., in S e v e » *S<sup>t</sup>-Paul*, p. 47 ; ce contexte, confirmé par les nombreux autres cités plus loin, ne laisse aucun doute : « Silva, Selva, Selvia » est bien *Celles*, non *Saive*.

(1) STIENNON, p. 218 ; à la Révolution, l'abbaye possédait encore une ferme de 105 bonniers à Faimies, dépendance de *Celles* : I. DELATTE, *Les Classes rurales...*, p. 99.

(2) Tel avait naturellement été aussi le premier avis de Grandgagnage, *Mémoire*, p. 161, mais *ibid.* et *Voc.*, p. 181, devant l'évidence des textes, il identifie « Silva » avec *Celles* et propose une explication que nous examinerons. — Edg. RENARD, *loc. cit.*, p. 403, ne paraît pas avoir vu les difficultés du problème et identifie « Silva » avec *Saive* ; même identification dans VINCENT, p. 138, pour les formes de 1242.

(3) Hypothèse d'ailleurs aventureuse parce que *Celles* était l'église-mère.

(4) Dans ces contextes, la forme du nom de *Saive* est imprimée en caractères espacés.

1263 « enz el teros de Selve... in territorio de Selve » *Val-B.*, p. 171, 173 ; 1273 (or.) « en laglise du Selue... a Sellue » M. WILMOTTE, *Études de philol. w.*, p. 119 ; 1284 « ville et territorii de Selve » *S<sup>t</sup>-Jacques*, ch. or. du 27 juillet 1284 ; 1285 « in villis de Ferme, de Selve et de Tiermogh » *S<sup>t</sup>-Lambert II*, p. 391 (id., p. 392) ; 1285 « in villis de Ferme et de Selve et de Tiermoing » *S<sup>t</sup>-Jacques*, ch. or. du 26 février 1285 (n. st.) ; 1293 « iustice de Selve, de Ferme et de Tiermoing » *S<sup>t</sup>-Jacques*, ch. or. décembre 1293 ; 1296 « a l'abea de Selve » *S<sup>t</sup>-Jacques*, ch. or.

Apparaissent alors de nouveaux contextes assurant l'identification :

1303 « en vilhes et en terours de Selve, de Ferme, de Se eve, de Termongne » *S<sup>t</sup>-Jacques*, ch. or. ; 1306 « sor le voie on vat de Se eve a Selve » *ibid.* ; 1314 « inter Se ve [= Saive] et Petit Axh » *Fiefs*, p. 153, à côté de : 1328 « supra viam de Selve [= Celles] » *Fiefs*, p. 321 (1) ; 1322 « en le ville de Selve en Hesbaing » AELg, *Chartreux*, reg. 1, fol. 79 v<sup>o</sup> ; 1335 « Selves... Se ves » *S<sup>te</sup>-Croix I*, p. 147 ; 1339 « Selve » *Val-N.-D.*, reg. 7, fol. 53 v<sup>o</sup> ; 1346 « a Selue » VERKOOREN, *Invent. ch. Brabant*, II, I<sup>e</sup> p., n<sup>o</sup> 730 ; ca 1350 Sous la rubrique « Selve » est citée une « terra de Se ves sive Asselet, curie de Berlos » AELg, *S<sup>t</sup>-Jean*, Stock, cité par J. VANNÉRUS, *Le Limes...*, p. 155, n. (2) ; 1352 « le demelette de Seleve... ver Seleve » *Val-N.-D.*, reg. 7, fol. 1v<sup>o</sup> ; 1357 « Selve. Vierme... Termongne et Se y ves » *Stock Hesbaye*, fol. 152 (titre) ; 1358 « Selve...

(1) La table des *Fiefs*, p. 702, identifie correctement « Selve » avec *Celles*, mais complique inutilement le problème en y apportant la mention : « SERNE (ou SERVE) = Saive ou Celles » ; *Serne* est une autre localité que nous avons identifiée de façon sûre dans BTD 27, 1953, p. 41-44.

(2) L'éditeur identifie « Selve » avec *Saive*, mais à tort ; c'est *Saive* qui est contigu à Asselet, c'est-à-dire Petit-Axhe, dépendance de Waremmes ; cf. le texte de 1314.

Sayve; Seves » *S<sup>te</sup>-Croix* I, p. 222; 1362 (cop. XVII<sup>e</sup> s.) « a Selves » *Val-N.-D.*, reg. 6, fol. 26; 1363 « de seur les cortis de Selvez » *St-Jacques*, ch. or. (mesurage); 1448 « Selve » *S<sup>te</sup>-Croix* II, p. 15; 1508 « Selve » AELG, *Chambre des Comptes*, reg. 190, fol. 122, 125 v<sup>o</sup>; 1558 « Sellues, Selues » AHEB 2, 1865, p. 161 (pouillé); 1564 « Selve » *S<sup>t</sup>-Jean*, II, p. 206.

Apparaissent enfin des formes sans -v- :

1616 « Jean de Ferme, mayeur de Selle » *Val-S<sup>t</sup>-Lambert*, liasse 128 (Fize le-Marsal); milieu XVII<sup>e</sup> s. « Selle in Hasb. » *Univ. Liège*, ms. van den Berch n<sup>o</sup> 188, p. 37 (cité par GRANDGAGNAGE, *Mémoire*, p. 161), dans une notation marginale identifiant la mention « Silva » de 1101; 1838 « Selle » BOVY, *Promenades histor.* II, p. 269 (cité par *Voc.* p. 180).

L'énigme est donc bien posée : d'une part des formes anciennes, sûrement identifiées, mais apparemment incompatibles avec la forme orale; d'autre part, succédant immédiatement à ces formes anciennes, des formes modernes (dans notre documentation très incomplète, depuis 1616 (1)) qui ne peuvent apparemment pas en découler et qui notent clairement le w. *cèle*.

Grandgagnage, *Mémoire*, p. 128, 161, avait hésité (2), pour s'arrêter, dans *Voc.*, p. 180, soit à un étymon celtique *kelli, caill* « bois », soit à lat. *silva* (directement ou par influence du mot celtique); aucune de ces trois hypothèses ne peut être soutenue sans plus ample justification.

Voici comment, pour notre part, nous envisageons le problème : en 1015 (ou ca 1100-1125, date du faux), la

(1) A Bonnelles, ces formes apparaissent en 1546 : « Yernar des Banselles », cité par RENARD, *loc. cit.*

(2) D'autant plus qu'il rattachait à notre *Celles* les formes « Chayles, Chaylhes » (dans de HEMRICOURT) qui se rapportent à *Celles-lez-Dinant* [D 72], où elles s'expliquent normalement par un dérivé de lat. *cella*, cf. *BTD* 29, 1955, p. 152.

vocalisation de *l* devant consonne devait être réalisée (1) ; d'autre part, il est vraisemblable qu'un toponyme *sève* (< lat. *silva*) n'était plus compris, car, en wallon, les représentants de *\*bosk-* et de *forest-* devaient avoir supplanté déjà ce vieux mot.

Supposons vraie l'assertion de la charte de 1016 (cf. supra, p. 48, n. 6) que c'est l'évêque Baldéric qui a donné au domaine le nom de « Silva » à cause de la beauté des forêts environnantes (2) ; sous quelle forme aurait-il imposé le nom ? Non sous une adaptation directe du lat. *silva* (on attendrait alors *\*silve*), mais sous la forme *selve*, reprise sans doute à la graphie étymologique *selve*, qui était restée courante après la vocalisation de *l*.

Dans cette hypothèse, toutes les apparentes contradictions disparaissent : *-l-* n'est pas seulement étymologique ; repris à la graphie *selve* après l'époque de la vocalisation de *l*, il a toujours été prononcé et figure donc normalement dans toutes les mentions ; *-v-* disparaît des mentions depuis le XVI<sup>e</sup> siècle parce que, à cette date, il s'est amuï, amuïssement régulier en wallon, où un mot ne peut se terminer par deux consonnes articulées. Le schéma de l'évolution phonétique serait le suivant : (XI<sup>e</sup> s.) *\*sèlve* > *\*sèlf* > (avant 1546) *sèl*.

Particulièrement significative de la prononciation ancienne nous paraît être la forme de 1352, « Seleve », qu'on peut interpréter : *\*sèl<sup>e</sup>f*, avec épenthèse de *e* figurant un effort pour éviter la chute de la consonne finale.

Baldéric aurait-il donc été un néologiste ? Loin de le supposer, nous apportons des indices de l'existence d'un

(1) On trouve une trace de cette vocalisation au VII<sup>e</sup> siècle et le phénomène était accompli vers 1100 dans tout le Nord de la France : Éd. BOURCIEZ, *Précis hist. de phonét. fr.*, 8<sup>e</sup> éd., p. 256.

(2) L'existence de ces bois est précisément confirmée par le toponyme *Saive*.

a. w. *selve* « bois », emprunté à la graphie *selve* après la vocalisation romane de *l* devant consonne (1). A nos yeux, le plus sûr de ces indices est le nom de Boncelles [L 99], w. *às boncèles*, 1289 « Banselve » (cf. supra, p. 48, n. 2) ; expliquer, avec Renard, « selve » par une fantaisie de scribe, et voir dans *Boncelles* un dérivé de w. *banse* « panier » est une hypothèse doublement fragile qui doit maintenant céder le pas à l'explication simple, normale et correspondant aux réalités locales : *Boncelles* est la « selve du ban », le « banbois » ou bois banal.

Un second indice, parallèle, est fourni par un texte relatif à Champion [Na 60] de 1265 : « el bos de Grande Selve » BROUWERS, *Cens et Rentes Namur I*, p. 177 ; ce bois est identifié, n. 2, avec le « bois de Grandes-Salles » ; l'évolution phonétique est identique à celle de notre *Celles*.

Un troisième exemple de l'évolution est fourni sûrement par *Hardoncelles*, à Remilly-les-Pothées, départ. Ardennes, qui est, ca 1176, cité comme : « de Harduini silva » VINCENT, *Topon. France*, p. 179. Ces trois toponymes, où la forme contemporaine est garante d'un maintien de *l*, maintien inexplicable sans l'hypothèse d'un réemprunt, nous paraissent justifier suffisamment notre explication de *Celles* (2).

(1) Dans l'a. fr. *selve*, en usage jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle (VINCENT, *Topon. France*, p. 262), il faut vraisemblablement distinguer deux couches : l'une représentant l'emprunt primitif, l'autre représentant une reprise postérieure à la vocalisation de *l* ; le FEW apportera sans doute des précisions sur la question. Le mot a été repris une troisième fois à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sous la forme *sylve*, cf. DAUZAT, *Dictionn. étymol.*, s. v<sup>o</sup>.

(2) Les autres indices, nombreux, sont moins probants (on pourra toujours objecter que dans *selve*, le *-l-* est une graphie archaïque, due à l'étymologie ; chaque mention devrait être replacée dans une série chronologique de formes et appuyée par la forme orale éventuelle, travail que nous n'avons pu entreprendre) ; leur ensemble paraît pourtant significatif :

1265 « Heruinselve », à Franc-Warêt [Na 39] : BROUWERS, *op. cit.*, I, p. 309 ; 1281 « bos del grand selve » de REIFFENBERG, *Monu-*

L'imbroglie des formes relevées sur le territoire de Celles (qu'on devrait orthographier *Selle*) s'explique parfaitement dans notre hypothèse : à un représentant ancien et normal de lat. *silva* > a. w. *sêve* (*Saive*, primitivement un bois, est devenu un hameau de Celles) est venu se juxtaposer un représentant récent, a. w. *selve* (1) > \**sêlf* > *sèl* (*Celles*, siège du domaine de Saint-Jacques et de l'église paroissiale). De pareille juxtaposition devaient forcément naître des interférences dont les textes ont conservé les traces jusqu'ici énigmatiques (2).

Notre explication permettrait d'établir un repère chronologique dans l'évolution phonétique : en 1015 (ou, du moins, ca 1100-1125, date du faux), la vocalisation de *l* était un fait accompli dans la région, et les mots empruntés alors ont conservé *l*.

**Cérésia**, cf. *Séréssia*.

**Cache**, cf. *Castert*.

**Chaffour(s)**, dépendance de Flémalle-Haute [L 87] ; w. *às tchafors*.||

1356 « a Chafor », à Visé [L 16] : KURTH, I, p. 121.

w. *tchafôr*, -or « chauffour ; four à chaux » DL.

1303 « a tchairive saus », à Donceel [W 67] : BTD 14,

*ments... Namur...*, I, p. 20 [cités dans *Voc.*, p. 179, qui range à tort ces mentions à l'article *Seilles* [H 36], w. *sêye*, qui est d'autre origine. Nous relevons également : (s. d.) bois de « Seel », près d'Emines [Na 47] : ASAN 4, p. 207, cité *ibid.*, qui peut remonter aussi à un autre étymon] ; « bois de Grand-Celle », à Gelbressée [Na 49] : ASAN 2, p. 442, qui est, en 1418, « Grantselle » : ASAN 1, p. 445 ; 1406 « en grant selle », à Horion-Hozémont [L 72] : *Val-N.-D.*, reg. 20, fol. 34 ; « Bois de Selles » *Cad.*, à Daussoulx [Na 48] ; « les Selles » *Cad.*, à Moha [H 25].

(1) On notera la latinisation « *Selvia* » [non « *Silva* »], en 1223, 1242.

(2) Il semble toutefois que *l* n'est attesté nulle part dans les formes de *Saive* que nous citerons s. v°.

1940, p. 445 ; le ms porte : « chait- » *Pauvres*, reg. 14, fol. 24 v<sup>o</sup>.//

1297 « alle chaitives saus », à Lens-sur-Geer [W 12] : *Val-N.-D.*, reg. 13, fol. 14. //

1338 « ale caitive saus », à Fize-le-Marsal [W 29] : *St-Jacques*, ch. or. du 2 juin 1338.

Au(x) saule(s) chétif(s).

†Chaise, cf. *Bas-Oha*.

Chalet, dépend. de Fize-Fontaine [H 20] ; près de la Paix-Dieu, à Jehay-Bodegnée [H 21] ; w. à *tchâlèt*, (*bwès, campagne, rêve di*) *tchâlèt* ; 1562 « maison, court... appeleit chalet » *Grefte d'Amay*, reg. 11, fol. 82 ; au *Cad.* : « Chalais, Chaloi ».

Il existait à Fize, ca 1300, une famille Charlet (1381 « le bois Charlet ») ; toutefois le dimin. régulier de l'anthrop. *Charles*, w. *Tchâle*, serait en w. *Tchârlèt* (1) ; il ne peut s'agir non plus du fr. *chalet* ; au XV<sup>e</sup> s., est mentionné à Haccourt [L 15] : « a desseur de Chalet » AELg, *St-Christophe*, reg. 2, fol. 125 v<sup>o</sup>, mais cette source est très peu sûre.

Topographiquement aussi, *tchâlèt* est bien distinct de *Chaloux* (qui suit) (2).

**Chaloux**, à Fize-Fontaine [H 20] ; w. *tchalou* ; lieu dit commun avec Warnant-Dreye [H 8], où sont cités : 1345 « in l. d. Chaleus » *Feudataires*, p. 131 ; 1358 « en Chalu » *ibid.*, p. 602 ; 1360 « en Chalouz » *St-Lambert IV*, p. 321 ; 1364 (cop. 1487) « à la voye de Chalous » AELg, *Ordre de Malte*, reg. 2, fol. 164.

Cf. *Chaleux*, à Hulsonniaux [D 70] (avec caverne préhistorique) ; w. à *tchalè* : 1494 « Chaloy » BORMANS, *Fiefs Namur I*, p. 372 ; 1568 « Challux, Chaleux, Challeux »

(1) Cf. w. *Tchârlot* DL, et, à Huy [H 1], le lieu dit : « ruelle Charlet », w. *às Tchârlèts* : DUBOIS, *Les Rues de Huy*, p. 104-105 (d'après le nom d'un ancien propriétaire).

(2) Renseignements aimablement communiqués par l'abbé G. Mahy, révérend curé de Fize.

*Cartul. Dinant* IV, p. 68-71 ; cf. ROLAND, *Topon. namuroise*, p. 475.

CARNOY, p. 126, rattache Chaleux « au celtique *cala* » ; le contexte archéologique et topographique est en effet en faveur du rattachement à la racine gaul. \**cal-* « pierre » (cf. FEW 2, 97) (ou « base » préceltique?). *Chaloux* pourrait en être un dérivé en *-utus* ou *-colus*.

**Champ-des-Oiseaux**, cf. *Chant-des-O*.

**Champia**, dépend. de Wanze [H 40] ; w. *tchompia*.//

Champiat, dépend. d'Antheit [H 26] ; w. à *tchompia*.

Dimin. en *-ellu* de lat. *campus*.

*aux Champs*, dépend. d'Ans [L 64].

**Chamunt**, cf. *Colmont*.

**Chant-des-Oiseaux**, dépend. de Flémalle-Grande [L 89] ; w. à *tchan d'ouhê* ; 1560 « les voiennes de huilles et cherbons condist de champs d'ouzeau » AELg, *Val-St-Lambert*, Mines, reg. 263, fol. 260 ; « champs d'oiseaux (ferme) » *Cad.* (ces formes nous sont communiquées par M. N. Mélon).//

« Au Champ des Oiseaux » *Cad.*, à Cointe-Liège [L 1] ; w. à *tchan d'ouhê* ; officiell<sup>t</sup> : « Rue du Champ des Oiseaux ».//

**Champ-des-Oiseaux**, dépend. de Landenne [H 35] ; « Chant d'Oiseau » *Cad.*//

« Chant d'oiseaux » *Cad.*, à Moha [H 25].//

Même topon. à Oupeye [L 72], d'après EDG. RENARD, *Topon. de Sprimont*, p. 146.

Lieu dit fréquent (où « champ » doit généralement être une fausse interprétation de « chant ») ; en France, dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle : « Cantus Avis » > *Champ d'Oisel* (Seine-Infér.) : VINCENT, *Topon. France*, p. 265a ; correspondant du topon. néerl. *Vogel(en)zang*, d'abord nom poétique, en vogue depuis le début du XIII<sup>e</sup> siècle, cf.

BTD 5, 1931, p. 242, n. 2 ; *Beiträge zur Namenf.* 2, 1950, p. 199.

**Chantraine**, dépend. de (Grâce, puis de) Montegnée [L 61] ; w. à *tchant'rainne* ; « La chantraine » *Cad.*//

Chantrène, dépend. de Warnant-Dreye [H 8] ; w. à *tchont'rin'ne*, ferme, ancienne propriété de l'Ordre de Malte (en 1364, « maison de Montioye delez Warnant » AELg, *Ordre de Malte*, reg. 2, fol. 164.)//

1530 « en chantraine », à Heure-le-Romain [L 14] : BTD 17, 1943, p. 75.//

1303 « les terres de Chanterennes » *Pauvres*, reg. 14, fol. 14 ; 1487 « derriere Chantraine » AELg, *Ordre de Malte*, reg. 2, fol. 299 v<sup>o</sup>, à Jeneffe [W 69].//

w. *al tchant'rin'ne*, à Juprelle [L 23].//

1303 « deseur averoit, a l'entree de bois, en lieu condist a chanteraine », à Liège : *Pauvres*, reg. 14, fol. 3.//

XIV<sup>e</sup> s. « court de Chantraines », à Wonck [L 5] : de HEMRICOURT, I, p. 441.

Toponyme fréquent ; littér<sup>t</sup> *chante, raine* « chante ! grenouille », désignant des endroits marécageux, cf. VINCENT, *Topon. France*, p. 270a. Toutefois la plupart des toponymes hesbignons (certainement ceux de Jeneffe, Warnant et Wonck) sont transférés de *Chantraine*, dépend. de Huppaye [Ni 49], siège d'une commanderie de l'Ordre de Malte, dite commanderie de Chantraine ou d'Avalterre.

**Chapeauveau**, (ferme) à Opheylissem [Ni 19] ; la « campagne de Ch. » s'étend sur St-Jean-Geest [Ni 18] et sur Zétrud-Lumay [Ni 17 et P 153], section passée en 1922 à Outgaarden [P 154] (cf. ÉL. LEGROS, *La frontière des dial. romans en Belg.*, p. 77) ; w. *tchapyavau, -vâ* ; néerl. *kappendal*. La ferme de Ch. était une « curtis » de l'abbaye de Heylissem, citée depuis 1132 : « Cappendale » AHEB 24, 1893, p. 185.

Autres formes anciennes dans BTD 17, 1943, p. 371 [nous les complétons par des mentions entre crochets] : 1162, 1280-90, 1390, 1458... « cappendale » ; 1162 « chapenval, cappenval » ; 1182 « caponval » [AHEB 24, 1893, p. 240 ; 1250 « elle vacherie de Chaponval » BCRH 107, 1942, p. 251] ; 1297 « chapenvaux » ; [1313 « versus Chiappenval » *Flône*, reg. 2, fol. 13 v<sup>o</sup>] ; 1315 « chapevaaz » ; [1345 « via de Chapeval » WAUTERS, *Canton Tirlemont*, p. 95b] ; ca 1620 « juxta viam de chapeaux vaux vel capendale » ; 1729 « chapiavau » (1).

H. DRAYE, dans BTD 17, 1943, p. 371, remarque que la traduction *dal* : *val* est plus ancienne que l'adaptation, par étymologie populaire, de *cappen-* en w. *tchapia* « chapeau », datant seulement du XVIII<sup>e</sup> siècle ; avec PETRI, p. 608, il rapproche *cappen-* de l'a. h.-all. *chapf* « endroit où on guette » (2).

Si le prototype est germanique, comme l'admet en principe H. Draye, il faut donc supposer que : 1<sup>o</sup>) la forme « chapenval » de 1162 ne traduit pas seulement *dale* en *val*, mais adapte au roman la consonne initiale : *c* > *ch* ; 2<sup>o</sup>) dans les formes de 1182 et 1250 (« c(h)aponval ») s'est ensuite produite une nouvelle adaptation au roman, apparemment d'après w. *tchapon* « chapon » ; 3<sup>o</sup>) une adaptation ultérieure serait attestée par les formes en *chapeau-*, qui serait une fausse traduction de fl. *kappen*, compris comme « bonnets ». (3)

(1) La ferme d'Opheyllissem était parfois dite « Grand Chapeauvau », 1458 « Hove van Groot Cappendael... » pour la distinguer d'une autre ferme, appartenant aussi à l'abbaye, et située à Zétrud-Lumay : le « Petit Chapeauvau » : WAUTERS, *Canton de Tirlemont*, p. 94 ; 1596 « alle petite Chappeauvaulx » AELG, *Grefje de Kemexhe*, reg. 6, fol. 114 v<sup>o</sup>.

(2) Pour CARNOY, p. 127, le flam. *kap* désignerait ici une « grange à sommet un peu arrondi ».

(3) Pareille traduction paraît d'ailleurs approximative ; w. *tchapia* traduirait plus exactement néerl. *hoed* « chapeau » que

Il n'est pas douteux que le problème soit compliqué, comme on peut s'y attendre pour un toponyme situé exactement à la frontière des langues, mais un prototype germanique ne paraît pas assuré a priori, car Chapeauveau est contigu à Saint-Jean-Geest, dont la toponymie est essentiellement romane d'après le relevé des biens de l'abbaye de Flône, en 1313 : *Flône*, reg. 2, fol. 13-15.

Une solution, moins compliquée que celle de Draye, s'offre en partant d'un prototype roman : \**cappon-val*. Le déterminé de ce prototype aurait été traduit en flam. par *dal* et le déterminant aurait très tôt été adapté en flam. en *cappen-* ; la forme *cappenval* serait hybride. Il ne resterait plus qu'à expliquer la substitution de *chapeau* à *chapon* en wallon ; cette substitution se retrouve identique et à pareille date dans un toponyme de Bierwart [Na 30], Chapeauval, dont les formes anciennes sont :

ca 1380 « Chaponsals [lire : *-vals*] » ; « Capponvals » ; 1483 « Chaponval » ; 1523 « chapauval » ; 1557 « capenval » ; 1560 « Capeauvaulx » ; 1626 « Chappiauvaux » ; 1694 « Chapeauvalle » ; 1736 « Chapeauvaux » (1).

Le phénomène est identique — et certes inattendu — à Opheylissem et à Bierwart ; comme à Bierwart la substitution n'est certainement pas due à une fausse traduction du flam. *kappen*, il faut chercher au phénomène une autre explication ; nous en proposons une en note (2), sans nous cacher son caractère hypothétique.

néerl. *kap*. — La substitution ne date pas du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme l'écrit Draye, mais est déjà attestée en 1596 : « petite Chapeauvaulx ».

(1) BORMANS, *Fiefs du comté de Namur*, I, p. 139, 142, 348, 433, 501, 512 ; II, p. 67, 234 ; III, p. 112 ; cf. C. MALLIEN, *Histoire de Bierwart*, p. XVI ; la « viscomté de Chapeauval » était un fief constitué par douze bonniers de bois et relevait directement du souverain du pays : C. MALLIEN, *op. cit.*, p. 44 ; Éd. GÉRARD, *La Province de Namur*, II. Canton d'Éghezée, p. 16, 69.

(2) On pourrait supposer que *tchapon-* s'est dénasalisé en *tchapó-*,

Un troisième « Chaponval » existe à Corbais [Ni 78], cf. *Le Folklore brabançon* 13, 1934, p. 317.

Sur le déterminant *Chapon-*, cf. *Chapon-Seraing*.

**Chapeauville**, dépend. de Liège [L 1] et de Vottem [L 50]; w. à *tchapévêye*; 1534 « cappeavilhe »; cf. GOBERT II, p. 310 et EDG. RENARD, *Topon. de Vottem et de Rocour-lez-Liège*, p. 64.//

Chapeauville, à Wansin [W 31]; la forme orale w. n'a pas été relevée; le toponyme figure dans la rimaille (en français): « Wansin, Wansineau, Chapeauville (ou: Longueville) et Lombardeau (ou: Bombardeau) » (1); début XIII<sup>e</sup> s. « Capelli-Villa » *Reineri Annales*, dans MGH, SS, XVI, 669 (non identifié) (2); 1265 « Capiaville, Capiaville »; 1289 « Chapialville »; 1313 « Chapialvile » *Voc.*, p. 97; 1374 « voie de Chapealvilhe » et 1416 « voie de Chapiavilhe », à Merdorp: *S<sup>t</sup>-Jean* I, p. 251, 317; 1444 « Chapiaville »; 1602 « Chapeauville »; 1684-1721 « le bois du château de Chapeauville à Wansineau » BIAL 60, 1936, p. 233 (3).

dénasalisation qui paraît pouvoir s'être produite plus facilement à l'intertonique; à ce stade, *tchapô* aurait paru une forme anormale aux habitants qui l'auraient prise pour un hybride de fr. *chapeau* et de w. *tchapia* « chapeau »; par hypercorrectisme, *tchapô* aurait alors été remplacé par *tchapia*. On notera en tout cas les formes sans nasale en 1315 et 1345: « Chapev- » et on tiendra compte de la fréquente confusion graphique de *o* et de *e* (encore favorisée ici par la forme flamande *Cappendale*). Cette confusion graphique apparaît précisément dans la forme de 1557 du *Chapeauval* de Bierwart.

(1) Renseignements aimablement fournis par le révérend curé N. Peuskens, qui croit que l'endroit, que les habitants ne savent plus localiser, pourrait être l'actuel *tchestia*; cf. Ern. PITON, *Le château et les seigneurs de Wansin*, dans *Bull. du Vieux-Liège* III, n° 66, 1946, p. 98-101, qui cite, p. 99, en 1704, la « cense nommée Chapeauville » comme appartenant au seigneur de Wansin, Wansineau et Chapeauville.

(2) G. SMETS, *Henri I<sup>er</sup>, duc de Brabant*, cite la forme sans l'identifier; l'identification avec *Chapeauval* que propose, sans commentaire, Grandgagnage, *Mémoire*, p. 102 et *Voc.*, p. 97, est sans fondement.

(3) Les formes citées sans références nous ont été fournies par C. Seressia, de Thisnes.

CARNOY, p. 127, identifie le déterminant avec celui de *Chapeauveau* et de *Chapon-Seraing* et y voit des variantes de w. *tchapâ* « petite grange ; gerbier » DL ; il est clair que w. *tchapâ*, *tchapê* « chapeau » (le seul dont il s'agisse ici) et *tchapon* « chapon » sont trois mots distincts et ne sont pas interchangeables (1). La polysémie des représentants de lat. *cappellus* (FEW 2, 287-294) rend le problème sémantique difficile ; en toponymie, *chapeau* apparaît soit seul, soit comme déterminant, soit comme déterminé ; citons : 1° à Esneux [L 106] : 1596 « en lieud<sup>t</sup> en chapea » ; 1716 « le cortil a chapay » BSLW 61, 1927, p. 125, 133, qu'Edg. Renard glose : « terre en forme de chapeau » ; w. à *tchapê*, à Mons-lez-Liège [L 73] ; le toponyme est assez fréquent ; 2° w. à *tchapêster*, 1503 « en Capealster », à Magnée [L 93] : BSLW 54, 1912, p. 229 ; 1288 « à Chapialbuisson », à Jemeppe-sur-Sambre [Na 68], etc. ; 3° 1366 « hawinpreit-chapeal », à Tavier-en-Condroz [H 50] : BTD 15, 1941, p. 48, c'est-à-dire : le « chapeau » du Hawinpreit (= le pré de Hawin). Dans ces toponymes, le sens de « chapeau » doit être métaphorique (« partie supérieure », « partie arrondie », « terrain en forme de chapeau », etc.) et on peut supposer qu'il l'est aussi dans *Chapeauville*.

**Chapelle-à-Rémont**, dépend. d'Amay [H 28].

Du lieu dit *Rémont*, « à Rémont » *Cad.*

**Chapelle-au-Chêne**, dépend. de Chapon-Seraing [H 9].

Du lieu dit « au chêne » *Cad.*

**Chapelle-et-Moulin-à-Vent**, dépend. de Momalle [W 41] ; hameau proche de la chaussée romaine Tongres-Amay, avec la chapelle de N.-D. à l'Arbre (lieu de pèlerinage) et l'emplacement d'un moulin-à-vent.

(1) Tout au plus peut-on admettre que *chapeau* a eu le sens de « toit » (d'où « grange »), mais le FEW ne cite pas d'exemples anciens de ce sens (qui n'est pas rare pour « chapiteau »).

Chapon-Seraing [H 9]; w. *tchapon-sèrè*; [911 (cop. XIII<sup>e</sup> s.) « Serangio » *Stav.-Malm.*, p. 122 (identification d'après *Leodium* 11, 1912, p. 16)] (1); 1238 « Chapons Serain » *S<sup>t</sup>-Lambert* I, p. 397; ca 1280 « Chaponserain » *Petit Stock*, fol. 51 v<sup>o</sup>, cité par *Voc.*, p. 97; 1358 « inter Caponseraing et Jusenseraing [= Seraing-le-Château] » *Fiefs*, p. 17; 1358 « Chappon Serain » *Val-N.-D.*, reg. 27, fol. 17.

Pour CARNOY, p. 127, le déterminant serait une variante de w. *tchapâ* « petite grange ; gerbier », mais cf. *Chapeauville* et BTD 23, 1949, p. 181; pour F. SCHREURS, dans *Bull. Vieux-Liège* IV, n<sup>o</sup> 106, 1954, p. 383 : d'un sobriquet latin *Cappo* « chapon » ou plutôt d'un anthroponyme (cf. gaul. *Cappius*); pour M. BOLOGNE, dans *Assoc. touristique de Wallonie* 17, avril-mai 1957, p. 16 : de *chapon* « étendue de terre autour du manoir qui appartenait à l'aîné des enfants » (mais *vol de chapon*, terme de coutume, n'est attesté que depuis la fin du 16<sup>e</sup> siècle : FEW 2, 266a).

L'explication par un anthroponyme est naturellement valable; cf. par ex. *Courchapon*, canton d'Audeux, 1144 « de Corte Capone » Th. PERRENOT, *La Toponymie burgonde*, p. 216; toutefois ici la multiplicité des *Chaponval* (cf. *Chapeauveau*) n'y est guère favorable. Peut-être *Chapon* est-il un pluriel (on remarquera l'*s* finale de *Chapons* dans la forme de 1238; cette *s* pourrait être une désinence plurielle d'accusatif); les explications seraient alors multiples : lieu où sont élevés des chapons, lieu soumis à une redevance en chapons et aussi : sobriquet collectif des habitants.

(1) La base de l'identification est fragile; « Serangio » peut aussi bien être Seraing-le-Château [H 7].